

Les Pontellois-Combalusiens réalisant des travaux d'amélioration énergétique de leur logement pourront bénéficier d'une exonération de 50 % de leur taxe foncière sur 5 ans, à partir de 2020.



## Exonération

Une première à Pontault-Combault. La ville s'engage dans la transition écologique en accordant une exonération de 50% pendant 5 ans de la taxe foncière pour des travaux d'économie d'énergie et de développement durable (isolation thermique, pompes à chaleur, coût d'équipements de récupération et de traitement des eaux pluviales...).

**9000 foyers sont potentiellement concernés dans notre ville.** Ce coup de pouce fiscal vise à encourager les propriétaires d'un logement achevé avant le 1er janvier 1989 à effectuer ces travaux.

**URL de la source (modifié le 03/09/2019 - 10:23):** <http://www.pontault-combault.fr/economieemploi-0/finances-locales/exoneration>